

ARRÊTÉ MUNICIPAL

OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT ALLEE DU MOULIN À VENT

Le Maire de la Ville de PERONNAS,
VU le Code de la Route, notamment son article R.411-8 et R.411-25,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4 et L.2213-5,
VU la circulaire n° 86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de police du Maire,
CONSIDÉRANT la demande présentée par la société SAS CHANEL, pour un stationnement avec empiètement sur chaussée d'un camion et sa remorque pour un déménagement au n° 1 allée du Moulin à Vent,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La société de déménagement est autorisée à stationner son camion et sa remorque avec empiètement sur chaussée devant le numéro 1 allée du Moulin à Vent, du **27 au 28 mai 2024**.

ARTICLE 2 : Le camion et sa remorque ne devront pas gêner la circulation des piétons sur trottoir, sur 1,40 mètre pour les personnes à mobilité réduite. La mise en place de la signalisation sera effectuée par l'entreprise.

ARTICLE 3 : Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché selon la loi.

ARTICLE 5 : Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

- SAS CHANEL – 34 route de Saint-André sur Vieux Jonc – 01960 PERONNAS
- Monsieur Guillaume BERNARD – Chef d'équipe technique de la Ville de Péronnas
- Pompiers Seillon – Zac Monternoz – 01960 PERONNAS
- Gestion des déchets GBBB- Monsieur GABRILLARGUES Vincent
- Transport public de voyageurs KEOLIS –Madame MARECHAL Sylvie
- Pompiers Seillon – Zac Monternoz – 01960 PERONNAS

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À PERONNAS, le 22 mai 2024

Le Maire,



Hélène CEDILEAU